



Mission d'intérim dans une société où tous les employés fument

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 12 juin 2009

Je viens de commencer une mission intérim de 2 semaines dans une société où tous les employés des bureaux fument sans exception. A aucun moment il ne m'a été demandé si cela me dérangeait. Je suis donc obligée d'ouvrir une fenêtre, cela n'empêchant pas de rentrer les vêtements puants.

De plus, la mission n'étant pas du tout intéressante et une opportunité de CDD se proposant à moi, je voulais savoir si je pouvais faire valoir le fait qu'ils fument pour mettre fin au contrat intérim prématurément ?

Réponse :

Vous ne pouvez pas mettre fin à votre contrat sans avoir préalablement effectué la procédure d'alerte auprès de **votre employeur** après laquelle vous pourrez très rapidement exercer votre droit de retrait. Les démarches de ces procédures sont détaillées dans la fiche [DROIT DE RETRAIT](#)